

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT CRICQ CHALOSSE**

REUNION DU MERCREDI 20 MARS 2019

Convocation du 13 mars

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte de gestion,
- 2) vote du Compte administratif.
- 3) SIVU.
- 4) Délibération pour le régisseur de la mairie
- 5) Questions diverses.

L'an deux mil dix-neuf et le 20 mars, à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de LABORDE Aimée, Maire.

Présents : Aimée LABORDE, Sylvie LABORDE, Thierry DUFAU, Sandrine GAVELLE, Alain DUFAU, Rosine BATS, José DUPOUY, Fabien DUFAU, Olivier GAULIN, Jean-Charles DANDIEU, Rémi LASSALLE et Jean-Michel COMMARRIEU, Nadine THIBAUDEAU

Excusé(e):

Secrétaire de séance : Rémi LASSALLE.

20h36 : DEBUT DE LA REUNION

La réunion commence par la lecture du compte-rendu de la dernière réunion par Monsieur Rémi LASSALLE, et la signature par les membres du Conseil Municipal présents.

1- EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018

Madame Le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi à la clôture de l'exercice par le comptable public et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve le **compte de gestion 2018**, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Madame le Maire donne lecture de la vue d'ensemble du compte administratif 2018.
Elle détaille les comptes ayant le plus évolué entre 2017 et 2018.
Madame le Maire se retire pour laisser le Conseil municipal délibérer et voter

Sous la Présidence de Monsieur Alain DUFAU, l'assemblée, à l'unanimité, vote **le Compte Administratif** de l'exercice **2018** et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu	136 851,33 €	Recettes	Prévu	32 000,00 €
	Réalisé	195 482,47 €		Réalisé	43 984,14 €
	Reste à réaliser	73 764,00 €		Reste à réaliser	498,00 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu	580 211,00 €	Recettes	Prévu	453 111,00 €
	Réalisé	376 675,99 €		Réalisé	494 478,93 €
	Reste à réaliser	- €		Reste à réaliser	- €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	- 151 498,33 €
Fonctionnement	117 802,96 €
Résultat global	- 33 695,37 €

3 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Aimée LABORDE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître : Des résultats reportés

- un excédent reporté de fonctionnement de	256 322,23 €
- un excédent reporté d'investissement de	56 130,07 €

Des soldes d'exécution

- Déficit (001) de la section d'investissement	-151 498,33€
- Excédent (002) de la section de fonctionnement	117 802,96 €

Des restes à réaliser d'investissement

- Dépenses d'investissement	73 764,00 €
- Recettes d'investissement	498,00 €

Après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068)	168 634,26 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	205 490,93 €

4 - DISSOLUTION DU SIVU SAINT CRICQ CHALOSSE-BRASSEMPOUY

Madame le Maire expose que le SIVU scolaire n'est pas équitable entre les communes membres, que les deux communes membres n'appartiennent pas à la même intercommunalité, que la cantinière de Brassempouy part à la retraite fin juin et qu'il faudrait en embaucher une autre pour une seule classe qui risque de fermer dans les deux ans.

Le conseil municipal, à l'**unanimité** de ses membres présents et après en avoir délibéré :
**décide la dissolution du syndicat communal à vocation unique Saint-Cricq
ChalosseBrassempouy, à compter du samedi 6 juillet 2019**

5 -QUESTIONS DIVERSES :

- Des devis vont être demandé pour la réparation de la chambre froide du hall des sports. Le moteur doit également être changé.

- Il est à envisager de faire couper l'arbre qui se trouve près du hall des sports. Il sera élagué puis la question sera de nouveau étudiée.

23h20 : LA SEANCE EST LEVEE.